

Casa del Quartetto



Programme de résidence artistique dans l'enseignement supérieur pour les jeunes quatuors à cordes

Reggio Emilia, 5 \ 17 juin 2023

APPEL À PARTICIPATION



AMCO





















Art. 1 – OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Dans le but d'offrir une opportunité de croissance professionnelle, de formation, de connaissance et d'échange, la Fondazione I Teatri présente la quatrième édition du projet « Casa del Quartetto. Programma di residenza artistica di alta formazione per giovani quartetti d'archi » (Programme de résidence artistique de haut niveau pour jeunes quatuors à cordes) du 5 au 17 iuin 2023.

L'objectif est de cultiver de nouveaux talents et de promouvoir un parcours de croissance structuré en prévision de la 13ème édition du concours international de quatuor à cordes « Premio Paolo Borciani », qui aura lieu du 8 au 16 juin 2024 à Reggio Emilia.

Le programme comprend le tutorat du Maestro Francesco Filidei, directeur musical de la « Casa del Quartetto » et du concours « Premio Paolo Borciani », compositeur et organiste de renommée internationale; la participation en tant que formateurs des membres du Quatuor Danel (Marc Danel, Gilles Millet, Vlad Bogdanas, Yovan Markovitch) et du Bennewitz Quartet (Jakub Fišer, Štěpán Ježek, Jiří Pinkas, Štěpán Doležal); la contribution des compositeurs Kostas Zisimopoulos et Maria Vincenza Cabizza, auteurs de deux nouvelles compositions pour octuor à cordes commandées en partenariat avec ARCo (Art, recherche et création Opus 2022 – un projet dédié à la création musicale soutenu par l'Université Mozarteum de Salzbourg, le Gmem-Marseille, l'Ensemble Multilatérale, Les Métaboles et le Quatuor Tana) et Quatuors à Bordeaux (une association qui promeut une série articulée d'activités dédiées au quatuor à cordes); la présence de Luca Antignani comme directeur du concert final de la résidence.

Casa del Quartetto est soutenu par le programme européen Erasmus+ dans le cadre du projet « Programme franco-italien pour les jeunes quatuors » en collaboration avec Quatuors à Bordeaux: dans le but de favoriser la mobilité des jeunes musiciens, deux des quatuors sélectionnés pour l'édition 2023 de « Casa del Quartetto » auront également la possibilité de participer au programme de formation promu par l'Association Quatuors à Bordeaux en mai 2024, selon l'art. 7.

Art. 2 - OBJET et BÉNÉFICIAIRES

Le projet « Casa del Quartetto » prévoit une résidence à Reggio Emilia du 5 au 17 juin 2023 dans le but d'étudier un répertoire convenu après sélection avec Francesco Filidei, directeur musical et tuteur du programme de résidence artistique.

Le programme comprendra des activités d'étude avec les membres



du Quatuor Danel et du Bennewitz Quartet, avec les compositeurs Kostas Zisimopoulos, Maria Vincenza Cabizza et avec le Maestro Luca Antignani; des activités d'étude indépendantes; des concerts publics comme indiqué dans l'art. 4

Les bénéficiaires de la résidence sont **quatre quatuors** à cordes de toute nationalité, la priorité étant accordée aux ensembles dont les membres n'ont pas plus de **34 ans** et dont l'âge total des quatre membres n'excède pas **124 ans**, à compter du 17 juin 2023.

Art. 3 - OBLIGATIONS de la FONDAZIONE I TEATRI

L'organisation s'engage à garantir aux membres de chaque quatuor les conditions suivantes:

- a) le paiement des frais de voyage à Reggio Emilia, jusqu'à un maximum de € 500 par quatuor;
- (b) le paiement des frais de pension et d'hébergement dans les installations d'hébergement convenues du 4 au 17 juin 2023 inclus;
- c) un tutorat par le Maestro Francesco Filidei pendant la durée de la résidence artistique;
- d) des activités d'étude avec les membres du Quatuor Danel et du Bennewitz Quartet:
- e) répétitions avec les compositeurs Kostas Zisimopoulos, Maria Vincenza Cabizza et le Maestro Luca Antignani;
- f) envoi de la partition et des parties des nouvelles compositions pour octuor de Kostas Zisimopoulos et de Maria Vincenza Cabizza au plus tard le 5 avril 2023.

Article 4 - OBLIGATIONS des PARTICIPANTS

Les quatuors participants s'engagent à:

- a) arriver à Reggio Emilia avant le 4 juin 2023;
- b) résider à Reggio Emilia pendant toute la durée du séjour;
- c) adhérer au programme qui, pendant la durée de la résidence et aux heures approximatives de 10:00 à 13:00 et de 15:00 à 18:00,



comprend les activités suivantes:

- étude quotidienne de chaque quatuor en résidence avec les membres des quatuors d'enseignement;
- un concert par quatuor pendant la durée de la résidence, dont le programme est proposé par les musiciens eux-mêmes et approuvé par le tuteur de la résidence après sélection;
- un concert final le 17 juin 2023 réunissant tous les quatuors en résidence, au cours duquel chaque quatuor jouera:
 - 1. Une des deux nouvelles compositions (titre en définition, durée environ 8' chacune) pour octuor à cordes commandées à Kostas Zisimopoulos et Maria Vincenza Cabizza;
 - 2. Une des Deux pièces pour octuor à cordes, op. 11, par Dmitri Chostakovitch;
 - 3. Deux mouvements de l'Octuor à cordes en mi bémol majeur, op. 20 (MWV R20), de Felix Mendelssohn;
- d) participer à des événements de sensibilisation et d'éducation du public, tels que des répétitions et des réunions publiques, également sous forme de concerts, si cela est prévu;
- e) respecter les horaires et les modalités d'utilisation des espaces mis à disposition pour les cours et les répétitions.

Le programme détaillé de la résidence artistique sera envoyé aux quatuors une fois qu'ils auront été sélectionnés.

Art. 5 – METHODES et DELAIS de SOUMISSION des DEMANDES de PARTICIPATION

Pour participer à la sélection, les documents suivants doivent être soumis:

- formulaire d'inscription téléchargeable du site www.iteatri.re.it sur la page spécifique de « Casa del Quartetto ».
- biographie du quatuor;
- biographie de chaque membre du quatuor précisant les études et les professeurs;
- copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque membre du quatuor, indiquant sa date de naissance et son lieu de résidence;
- deux photos récentes du quatuor;
- en cas de relations contractuelles exclusives avec des agents ou d'autres organisations similaires ou des maisons de disques, des déclarations de ces derniers permettant au quatuor de remplir toutes les obligations



résultant de sa participation à la résidence;

 fichier audio/vidéo contenant un enregistrement récent de: un quatuor de votre choix de W. A. Mozart, F. J. Haydn,
 L. van Beethoven, F. Schubert ou F. Mendelssohn et un quatuor de votre choix du début du XXe siècle à nos jours.

Tous les documents demandés et mentionnés ci-dessus, y compris les fichiers audio/vidéo par lien direct, doivent être reçus par courrier électronique à l'adresse de courrier certifié **presidenza@pec.iteatri.re.it** au plus tard à 23:59 CFT le **dimanche 5 février 2023**

Les fichiers audio/vidéo doivent être accompagnés d'une déclaration d'auto-certification indiquant la date et le lieu des enregistrements. Les demandes partiellement remplies ou envoyées après la date limite ne seront pas acceptées.

Art. 6 - MÉTHODES de SÉLECTION

Sur la base des documents reçus, la Fondazione I Teatri sélectionnera, à sa seule discrétion, un nombre maximum de quatre formations de quatuors à cordes par le biais d'une commission spéciale formée par Maestro Francesco Filidei, directeur musical de « Casa del Quartetto », le Quartetto Modigliani, directeur artistique de « Quatuors à Bordeaux » et Maestro Yann Robin, co-directeur artistique du programme ARCo. La notification de la sélection sera communiquée par courriel à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription au plus tard le dimanche 19 février 2023 et publiée sur le site de la Fondazione I Teatri, à la page spécifique « Casa del Quartetto ».

Art. 7 – « PROGRAMME FRANCO-ITALIEN POUR LES JEUNES QUATUORS » FRASMUS+

Grâce au soutien du programme Erasmus+ et en collaboration avec Quatuors à Bordeaux, deux quatuors sélectionnés pour l'édition 2023 de « Casa del Quartetto » auront également l'opportunité de participer au programme de formation promu par l'association « Quatuors à Bordeaux » prévu en mai 2024 à Bordeaux.

Les deux quatuors seront sélectionnés par le Maestro Francesco Filidei, directeur musical de la « Casa del Quartetto », le Quartetto Modigliani, le directeur artistique de « Quatuors à Bordeaux » et le Maestro Yann Robin, co-directeur artistique du programme ARCo.



La notification de la sélection sera envoyée par courriel à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription au plus tard le mardi 20 juin 2023. Le programme détaillé sera communiqué une fois la sélection effectuée.

Les quatuors participant à l'Appel à participation pour la Casa del Quartetto déclarent dès à présent qu'ils sont également **prêts** à participer au programme de formation prévu à **Bordeaux** en mai 2024, dans le cadre du « **Programme** franco-italien pour les jeunes quatuors » Erasmus+.

Art. 8 – RÈGLES GÉNÉRALES et TRAITEMENT des DONNÉES PERSONNELLES

Cet appel à participation et les formulaires correspondants sont publiés sur le site institutionnel de la Fondazione I Teatri **www.iteatri.re.it** sur la page spécifique de « Casa del Quartetto ».

L'envoi de la candidature implique l'acceptation du présent avis dans son intégralité. L'envoi des pièces jointes vaut autorisation d'utiliser le matériel soumis de la manière que les organisateurs jugeront appropriée à des fins promotionnelles.

La décision de la Fondation concernant la sélection, l'application et l'interprétation du présent appel à participation est définitive. Conformément à l'art. 13 du GDPR n° 679/16 tel que modifié et complété, les données personnelles fournies et collectées dans le cadre de cet appel à participation seront utilisées uniquement dans le cadre et aux fins du présent document.

Art. 9 - INFO et CONTACTS

Marina Basso
Bureau de la production et de la programmation artistique
Fondazione I Teatri
Piazza Martiri del 7 luglio, 7
I-42121 Reggio Emilia
Tél. +39 0522 458 900
basso.m@iteatri.re.it



Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.